

Rabat, le 16 mars 2020



## **L'Inspecteur de l'Éducation Nationale**

à  
**Mesdames les Enseignantes et  
Messieurs les Enseignants**  
S/C Mesdames les Directrices et  
Messieurs les Directeurs d'École

### **Note de service n°6 : Organisation de la continuité éducative**

Les équipes sont confrontées à partir de ce lundi 16 mars à la fermeture des écoles aux élèves pour une durée indéterminée.

Le cadre stratégique et sécuritaire général pour les établissements scolaires est défini par le poste diplomatique en lien avec les autorités sanitaires locales et relayé par le service des établissements scolaires du SCAC qui informera les établissements sur ce point.

Les directeurs, sous couvert des chefs d'établissement, sont les superviseurs et les garants de l'information et de la coordination entre les enseignants de l'école et les familles. Ils organiseront au mieux le service des enseignants pour permettre d'une part ce suivi, d'autre part garantir une harmonisation des pratiques.

Chaque enseignant concerné sera chargé de transmettre chaque jour scolaire des propositions de contenus adaptés et d'apporter les réponses, corrections et conseils aux familles. Il devra donc disposer des adresses courriel de l'ensemble des familles ou de tout autre mode de communication (ENT d'établissement, plateforme dédiée, ...).

Il pourra s'appuyer sur les matériaux mis à disposition par le service pédagogique de l'AEFE : [Ressources pédagogiques disciplinaires](#).

Le bureau de l'IEN de la zone MAROC, s'inspirant du travail des zones précédemment touchées par le Coronavirus - Covid 19, met également à la disposition des équipes un Padlet de ressources à destination des enseignants accessible par le lien suivant « [la continuité pédagogique à distance](#) ».

Si l'enseignant a un compte sur [padlet.com](#), l'adresse suffira ( <https://padlet.com/georgesalzina/6ixc5n69kbn2> ). Par contre si cela n'est pas le cas, il faudra que les enseignants s'y inscrivent éventuellement avec l'aide des directeurs.

Ce Padlet sera complété dans les jours à venir.

Depuis le 3 février, le CNED, en lien avec le service pédagogique de l'AEFE, a mis en place un service de continuité pédagogique pour le [primaire](#), le [collège](#) et le [lycée](#). Il permet, dans une logique de complémentarité, un temps de travail pour les élèves. Il s'agit d'un accompagnement pédagogique en situation de crise.

Le site de zone - [www.ienmaroc.org/](http://www.ienmaroc.org/) - constituera un ancrage des informations et ressources complémentaires qui vous seront proposées.

Les équipes pédagogiques viseront une logique d'accompagnement et non de substitution. Les premiers retours des familles en Asie montrent qu'il est complexe de se retrouver avec parfois plusieurs enfants non scolarisés à la maison et des exigences pédagogiques diverses, pour des familles parfois peu ou non francophones.

Dès lors, les conseils toucheront tout à la fois la révision de connaissances, l'encouragement et l'intérêt pour le travail proposé mais aussi des temps de jeux, de mise en autonomie des élèves.

Il n'est pas souhaitable de chercher à faire reproduire fidèlement un emploi du temps de classe et sa succession de disciplines ou domaines d'enseignement. Le risque d'épuisement et le suivi sur le long terme restent des sujets importants qu'il faut anticiper autant que faire se peut.

Les CPAIEN et l'IEN de zone restent les interlocuteurs privilégiés des directeurs sur les questions pédagogiques. Ces derniers feront remonter les difficultés, les besoins constatés et les éventuelles adaptations mises en œuvre sous couvert de leur chef d'établissement.

La chaîne hiérarchique (directeurs sous couvert des chefs d'établissement) et pédagogique (enseignant référent de la classe de manière privilégiée – enseignants spécialisés (langues, arts, EPS, ...) si nécessaire, en complément et en copie à l'enseignant référent de classe, responsable pédagogique et coordonnateur des apprentissages) doit rester la chaîne d'information et de décision sans multiplication des interlocuteurs risquant de brouiller les messages.

Des points d'étapes seront partagés à l'ensemble des directeurs et chefs d'établissement par le bureau de l'IEN chaque semaine pour mutualiser les pratiques et contenus et favoriser la démarche solidaire et mutualisée entre établissements du réseau.

Les enseignants ASH seront associés au bureau de l'IEN pour produire des ressources et contenus à destination des écoles.

Georges ALZINA



IEN Zone Maroc